

Etaient présents pour l'administration :

M. Marc OBERLIS, sous-directeur des métiers et des carrières (Secrétariat Général), présidait la CAP ; M. Jean-Pierre COVO, chargé de mission au bureau des ressources humaines (Direction Générale des Patrimoines) ; M. Benoît PROUVOST, chef du bureau des affaires générales (Direction Générale de la Création artistique) ; M. Olivier ACCARY, chargé de mission (Direction générale des médias et des industries culturelles) ; Mme Florence QUIQUERE, adjointe au chef de service de la gestion du personnel (Musée du Louvre) ; M. Damien DARFEUILLE, responsable du personnel (Ministère de l'Education nationale) ; M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général (DRAC Rhône-Alpes) ; Mme Anne GADRAS, chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement (Secrétariat Général) ; Mmes Agnès SIMON et Sylvie THOMAS, gestionnaires du corps des chargés d'études documentaires (Secrétariat Général).

Pour les représentants du personnel :

Mme Isabelle FOUCHER, M. Jean-Christophe TON-THAT, CGT ; Mmes Catherine GIRAUDON et Pascale ARAUJO, FSU ; Mmes Anne DUFOURG et Marie-France CARDONNA, M. Alain PREVET, CFDT.

Avant l'ouverture de la séance, votre délégation CGT est intervenue pour signaler les graves dysfonctionnements apparus lors de l'organisation de cette CAP. Convocations et dossiers sont arrivés au mieux dix jours avant, au pire cinq jours avant la date de la CAP, empêchant la délégation d'être au complet. La CGT en a fait un point d'ordre, demandant à ce qu'à l'avenir une telle situation ne puisse se reproduire. Force est de constater que les dysfonctionnements et les manquements aux règles de la démocratie et du droit ont émaillé le cours de cette CAP, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce compte-rendu.

1 Approbation du règlement intérieur de la CAP

Après force discussions, M. Oberlis ne voulant pas changer un mot de ce règlement type sous prétexte qu'il devait rester le même pour l'ensemble des CAP, et ce pour faciliter la tâche de l'administration, les représentants du personnel ont obtenu que les convocations et documents soient envoyés quinze jours « au moins » avant la CAP et non quinze jours « en principe ».

2 Désignation d'experts pour la commission de réforme

La CAP se réunissant pour la première fois dans sa nouvelle composition issue des élections professionnelles de l'automne dernier, il convenait de nommer les membres de la CAP représentant le corps pour la Commission de réforme. Ont été désignés Catherine GIRAUDON et Alain PREVET.

3 P.V. de la réunion du 15 juin 2011

Le P.V. n'ayant été remis que le matin même de la CAP, lors de la préparation, l'ensemble des représentants de la parité syndicale a refusé de l'examiner et a renvoyé son examen à la prochaine CAP

4 Validation des résultats de l'examen professionnel au titre de 2011

La liste est approuvée à l'unanimité.

Mesdames CHAZELAT, COLAS-BOUYX, DEHONDT, DONON, FONTENAT, FOURNIER, JOUYS-BARBELIN, LUCOT-BRABANT, MARKOVITS, NISKI, NOSNY, PRUNET, RAYNAUD, SIN BLIMA-BARRU et Monsieur FORGERET ont été admis chargés d'études documentaires principaux de 2^{ème} classe.

5 Titularisation dans le corps

Mesdames Anne-Emilie ANDRES, Rachel BEAUJEAN-DESCHAMPS et Marie-Eve BOUILLON, toutes trois en poste aux Archives nationales à Paris (Direction Générale des Patrimoines) sont titularisées.

6 Changements d'affectation, mutations et détachements

Sur ce sujet, vos représentants n'ont pu que constater le faible nombre de demandes de mutations. Encore une fois, le fonctionnement via la BIEP a été mis en cause.

Pour le reste, les représentants en CAP se voient de plus en plus dépossédés de leurs prérogatives, au détriment de la défense de leurs collègues. La réponse de l'administration sur les mouvements Louvre/Ministère et sur les détachements entrants a encore changé. Le plafond d'emplois et les postes budgétaires sont toujours invoqués pour justifier les réponses défavorables. Mais si nous étions autrefois amenés à nous prononcer sur les accueils par voie de détachement, l'administration nous indique que, désormais, une nouvelle instance (validée et créée en application de quels textes ?), le CMRH, Comité Ministériel Ressources Humaines, est devenue l'autorité compétente pour examiner et prioriser mensuellement les quelques recrutements possibles entre les différents secteurs et les différents corps. C'est ainsi que sur tous les cas de détachements, mais aussi de départs du Louvre, l'administration nous a indiqué que le CMRH n'avait pas priorisé ces postes, tout en soulignant que cette réponse ne comportait pas de caractère définitif et que ces demandes pourraient être réexaminées lors d'un prochain CMRH. L'administration nous a alors proposé d'émettre pour l'instant un avis défavorable.

Après une interruption de séance, l'ensemble des représentants du personnel a dénoncé ce dévoiement de la CAP et demandé à voter sur chaque demande, afin de pouvoir exprimer un vote favorable qui sera un signe tangible de soutien pour l'agent vis-à-vis du CMRH.

Enfin, il semble essentiel de préciser qu'aucun représentant du personnel ne siège au CMRH et ne peut plaider l'intérêt des agents.

Direction Générale des Patrimoines

Mme Florence ERTAUD, pour le Domaine national de Malmaison et Bois Préau

Mme Eléonore BOZZI, pour les AD de Corrèze

Un détachement pour les AD de la Réunion, « entrée non priorisée par le CMRH » : 4 avis défavorables (Administration) ; 4 avis favorables (Représentants du personnel)

Direction Générale de la Création Artistique

M. Philippe LAUX, pour l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Mme Catherine GIRAUDON, pour l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris

DRAC

Un détachement pour la DRAC Alsace (gestionnaire de la documentation SRA), « entrée non priorisée par le CMRH » : 4 avis défavorables (Administration) ; 4 avis favorables (Représentants du personnel)

Un détachement d'une collègue CHED du corps interministériel, avec rapprochement de conjoint pour la DRAC Alsace (documentation mutualisée service des patrimoines), « entrée non priorisée par le CMRH » : 4 avis défavorables (Administration) ; 4 avis favorables (Représentants du personnel)

Isabelle BALANDRE, pour la DRAC Ile de France

Nathalie TEXIER, pour la DRAC Midi-Pyrénées (responsable centre information documentation)

Blandine DUBOIS, pour la DRAC Midi-Pyrénées (chargé gestion mutualisée des archives pat. -informatisation internet)

7 Promotions au choix dans le corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2012

Rappelons les conditions à remplir : être un fonctionnaire civil de l'Etat appartenant à un corps classé dans la catégorie B ou de même niveau et justifier au 1^{er} janvier de l'année de nomination de 9 ans de services publics dont 5 au moins effectués dans une administration, un service ou un EPA de l'Etat.

4 postes seulement pour 2102 promouvables étaient à pourvoir !

Ont été promus :

Jean-Pierre CAPY, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (DG1, SDMHEP)

Claire COMBE, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (DG1, C2RMF)

Jean FUSIER, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (DRAC Champagne-Ardenne)

Pour le 4^{ème} nom, le choix est à l'arbitrage du ministre, devant départager entre trois noms, deux présentés par les représentants du personnel et un par l'administration.

8 Réductions d'ancienneté au titre de 2010

Sur un effectif de 463 agents, seuls 375 agents étaient bonifiables (en effet, sont exclus de toute bonification les stagiaires, les agents en disponibilité, les agents au dernier échelon de leur grade, ...). Si 66 nouvelles fiches d'entretien sont finalement arrivées depuis la CAP de juin 2011 et ont permis aux agents concernés de bénéficier des réductions d'ancienneté, le nombre de fiches non reçues des ayant droits au 2 décembre 2011 est encore de 61. Ce chiffre est incroyablement élevé. Cette situation constitue de fait une injustice flagrante envers les agents non notés ou dont la

fiche d'entretien n'a pas été renvoyée au ministère.

9 Promotion au choix au grade de chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe au titre de 2012.

En l'absence du ratio promu-promouvables lors de la tenue de la CAP, ce point a été reporté à une nouvelle CAP en janvier 2012. Le taux étant finalement passé de 32% à 30%, le nombre de postes à pourvoir n'est plus que de 8 pour 29 promovables.

10 Promotion au choix au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^e classe au titre de 2012.

Rappelons les conditions à remplir : être CED comptant au moins un an dans le 10^e échelon et justifiant d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps de catégorie A.

Seuls 4 postes pour 123 promovables étaient à pourvoir.

Ont été promus :

Jeanne SUDOUR (DG1, Musée Picasso)
Geneviève DOUCET (DG1, AD de la Côte d'or)
Lionel DUMARCHE (DRAC Haute-Normandie)
Nicole VU (Education nationale, CDDP de Nantes)

11 Questions diverses

Vos représentants ont interrogé l'administration sur la fusion des corps concernant les deux corps de la documentation, secrétaires de documentation et chargés d'études documentaires. C'est la confusion (sic) la plus totale : l'administration semble toujours envisager la fusion des CHED Culture et ceux du corps interministériel. Dans le même temps, après avoir proposé puis retiré une fusion des secrétaires de documentation avec les techniciens de recherche, elle envisage désormais de fusionner les secrétaires de documentation avec la filière Bibliothèque de l'Education nationale !

Vos représentants CGT, ainsi que les autres représentants du personnel, ont plaidé, au contraire, pour la revalorisation d'une filière documentaire et scientifique, propre au ministère de la Culture, à l'opposé de ces fusions qui n'obéissent qu'à la RGPP et ne servent ni les carrières des agents ni l'exercice de leurs missions.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Chargé d'études documentaires :

Titulaire - Pedro Carrasquedo (DG1, Château de Pau) : 06 18 28 54 40

pedro.carrasquedo@culture.gouv.fr

Suppléant - Jean Davoigneau (DAPA - SDARCHETIS) : 01 40 15 76 08

jean.davoigneau@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 2^eème classe :

Titulaire - Isabelle Foucher (DAF - Archives nationales Paris) : 01 40 27 60 03

isabelle.foucher@culture.gouv.fr

Suppléant - Jean-Christophe Ton-That (DMF - Musée national du Moyen Age) : 01 53 73 78 09

jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe :

Titulaire - Marie-Noëlle Leblanc (DAF - Archives nationales Fontainebleau) : 01 64 31 73 67

marie-noelle.leblanc@culture.gouv.fr

Suppléante - Mireille Lamouroux (CRDP de l'Académie de Versailles) : 01 41 41 59 43

mireille.lamouroux@crdp.ac-versailles.fr